

« SPÉCIAL TRAITEMENTS »

Nouvelles carrières : vraie revalorisation ou GRANDE ARNAQUE ?

Au moment où le CT ministériel vient d'approuver (FSU-UNSA-CFDT) les projets de décrets des nouvelles grilles indiciaires, au moment où de nombreux collègues sollicitent les syndicats affiliés à la FAEN pour connaître l'incidence précise de l'ensemble des mesures annoncées sur leur carrière personnelle, notre fédération rappelle que la complexité du dispositif est destinée à en masquer la faiblesse tout en permettant un maximum d'effets d'annonce.

Pour la FAEN, c'est donc bien la grande arnaque !

Nous ne nous contentons pas de l'affirmer de façon péremptoire mais nous le démontrons ci-après, chiffrage à l'appui.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le ministère met en place 3 types de mesures :

1. Une augmentation indiciaire en deux temps :

- Une au 1er janvier 2017 (de 3 à 8 points d'indice selon les échelons et les classes) ;
- Une autre au 1er février 2019 (de 0 à 11 points).

2. La transformation de primes et indemnités (ISOE) en points d'indice pour les enseignants du second degré dans la limite de 9 points d'indice.

Cette transformation s'effectuera en deux temps :

- la première le 1er janvier 2017 pour l'équivalent de 4 points d'indice,
- la seconde le 1er janvier 2018 pour l'équivalent de 5 points d'indice.

3. La refonte de la grille indiciaire et des modalités de progression de carrière.

Elle se mettra, elle aussi, en place en deux temps :

- la création de la **classe exceptionnelle** qui montera ensuite progressivement en charge

- jusqu'à 10% de l'effectif global du corps,
- le changement de la durée de certains échelons,
- la suppression du 1^{er} échelon de la hors classe.
- les professeurs seront reclassés ou maintenus dans les nouveaux échelons au **1^{er} septembre 2017**.
- la création d'un nouveau 7^{ème} échelon de la hors classe le 1er janvier 2020 (indice 821).

Par ailleurs, l'avancement selon les trois rythmes (ancienneté, choix, grand choix) est supprimé. **Les déroulements de carrière s'en trouveront rallongés pour une majorité de collègues.**

De plus, les nouvelles modalités d'évaluation, auxquelles la FAEN s'oppose résolument, donneraient au **chef d'établissement un pouvoir exorbitant** et sans contrôle sur les progressions de carrière des professeurs.



Décryptage de la FAEN

D'abord, pourquoi concevoir un dispositif aussi complexe pour un résultat aussi médiocre ? Sans doute parce que ce dispositif ministériel permet **un maximum d'effets de communication** : comme avec le fameux « milliard aux enseignants » sur 4 ans qui fait des envieux dans l'opinion, surtout dans un contexte particulièrement morose !

Car quel est **l'impact final** de ces mesures sur la **rémunération nette et le pouvoir d'achat** des personnels ?

Vous trouverez ci-dessous **deux tableaux qui comparent, sur une décennie, la situation de professeurs certifiés, P. EPS, PLP, et des CPE en juillet 2010 (début du blocage des traitements), en juin 2016**

(fin du blocage) et au 1er septembre 2020 (fin du processus de « revalorisation »).

Précisons que **cette comparaison intègre les deux augmentations de la valeur du point d'indice** de 0,6% chacune, alors que celles-ci ne font pas strictement partie du « protocole de revalorisation ».

Nous avons effectué ces comparaisons **à 5 moments clés** de la carrière : à la titularisation (3e échelon), à la fin de la classe normale (11e échelon), en position médiane entre les deux (7e), à l'échelon le plus courant du reclassement en hors classe (5e) puis enfin, au dernier échelon de la hors classe. Au passage, ces tableaux permettent de **mesurer la baisse de la rémunération nette entre 2010 et 2016** à laquelle s'ajoute la perte du pouvoir d'achat liée à l'inflation.

Tableau concernant l'évolution des traitements enseignants 2010-2020

(corps des P.E., Certifiés, PLP, PEPS, CPE)

Classe	Echelon	1 er juillet 2010		1er juin 2016		Différence 2016/2010		
		Indices	Traitements nets	Indices	Traitements nets	Indices	Traitements nets	Perte en %
Normale	3 ^{ème}	432	1762	432	1721	=	- 41 €	- 2,33
	7 ^{ème}	495	2005	495	1958	=	- 47 €	- 2,34
	11 ^{ème}	658	2635	658	2572	=	- 63 €	- 2,39
Hors Classe	5 ^{ème}	695	2777	695	2711	=	- 66 €	- 2,38
	7 ^{ème}	783	3117	783	3042	=	- 75 €	- 2,41

Classe	Echelon	1 er septembre 2020		Différence 2020/2010			Augmentation des prix 7/2010 -5/2016 en %	Pouvoir d'achat 7/2010 -9/2020 en %*
		Indices	Traitements nets	Indices	Traitements nets	%		
Normale	3 ^{ème}	448	1748	16	-14 €	-0,79	+ 6,2	- 6,99
	7 ^{ème}	519	2014	24	9 €	0,45	+ 6,2	- 5,75
	11 ^{ème}	673	2593	15	-42 €	-1,59	+ 6,2	- 7,79
Hors Classe	5 ^{ème}	763	2931	68	154 €	5,55	+ 6,2	- 0,65
	7 ^{ème}	821	3149	38	32 €	1,03	+ 6,2	- 5,17

* Sous réserve que l'augmentation des prix de juin 2016 à septembre 2020 soit compensée par des augmentations de la valeur du point d'indice entre 2018 et 2020

Comme on le voit, le résultat est sans appel : en septembre 2020, à l'issue du processus de « revalorisation » les professeurs du 3e échelon de la classe normale percevront encore **14 € de moins par mois** qu'en juin 2010, ceux du 7e échelon 9 € de plus, ceux du 11e échelon **42 € de moins**. En hors classe, les collègues du 5e échelon recevront 154 € de plus et ceux du 7e échelon 32 € de plus.

Bien entendu, **les rares collègues accédant à la classe exceptionnelle, eux, auront toutefois une revalorisation supérieure**. Cette « revalorisation » cible donc principalement une partie des collègues en deuxième partie de carrière, voire en fin de carrière.

Et si l'on prend en compte le pouvoir d'achat perdu entre 2010 et 2016 à cause de l'inflation, on constate

que tous les professeurs de classe normale comme de hors classe auront finalement une perte de pouvoir d'achat en 2020, par rapport à leurs homologues de 2010 !

Tout le monde est perdant, avec une perte record de -7,79% pour les 11^{ème} échelons de classe normale !

Une comparaison similaire pour le corps des Agrégés montre que pour eux la perte est encore plus grande !

C'est donc bien LA GRANDE ARNAQUE !

La FAEN et ses syndicats sont bien décidés à poursuivre la mobilisation des personnels sur ce sujet car la véritable revalorisation de nos traitements reste à faire...